

**ARRÊTÉ ASSOCIATIF
N°AR-20250112-01-OREMIS**

Le Président de l'association

Vu les statuts de l'association ;

Vu le règlement intérieur de l'association ;

Vu le conseil d'administration ;

Vu la demande de titularisation du bénévole susmentionné ;

Considérant la nécessité d'assurer la continuité et la fluidité de la gestion administrative de l'association ;

Considérant l'intérêt d'une délégation de signature encadrée pour la conclusion de conventions de stage de courte durée ;

ARRÊTE

Article 1 : Il est donné délégation de signature à Monsieur Louis DURUT, tant qu'il agira en qualité de Directeur général des services, pour la signature, au nom de l'association OREMIS, des conventions de stage d'une durée inférieure ou égale à deux (2) mois.

Cette délégation est strictement limitée à ce périmètre et ne vaut que pour les actes précités.

Article 2 : Monsieur l'assistant de direction est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- Notifié au conseil d'administration

Ampliation adressée au :

- Au conseil exécutif pour information.

Le 12/01/2026 à ISTRES
le Président.
M. Lucas VOLET



ID: E8D085AE-3D8F-46A5-A087-3A7A242...
Signé électroniquement par
<lucas.volet@oremis.fr>
lundi 12 janvier 2026 10h29 CET

Le président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le conseil d'administration dans un délai d'un mois à compter de la présente notification.

Conformément au RGPD et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous disposez d'un droit d'accès (article 15 du RGPD) et de rectification (article 16 du RGPD) des données vous concernant ainsi que d'un droit à demander la limitation du traitement de vos données (article 18 du RGPD).